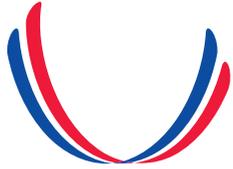




PACTE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère des Armées s'engage
au profit de la recherche stratégique



« La victoire n'est que le fruit d'une supputation exacte ». Dans son *Art de la guerre*, Sun Tzu préfigure ce que sont les études stratégiques. Aux confins de l'histoire, de la science politique, des relations internationales et de la stratégie militaire, les études stratégiques sont la science de l'anticipation.

Croire qu'un État peut se passer des sciences humaines et que l'appréhension de notre défense se limite aux sciences dites dures et à la technique serait une illusion néfaste. Les sciences humaines sont au cœur de tous nos engagements; la connaissance du passé, la compréhension du présent et l'anticipation de l'avenir sont des atouts indispensables pour notre pays.

Les études stratégiques en France doivent donc trouver leur place, à l'égal des *War Studies* anglo-saxonnes. La recherche, l'enseignement et la réflexion en la matière doivent toujours nous inspirer et guider notre action.

Avec le Pacte Enseignement Supérieur, le ministère des Armées s'engage résolument pour le développement des études stratégiques et entend contribuer à l'émergence de cette filière universitaire en France. Je suis fière de ce plan ambitieux, qui développe la recherche, crée les conditions de l'émulation universitaire et soutient les doctorants et jeunes chercheurs.

La France a tous les talents nécessaires. Elle regorge d'intelligence et de volonté. Le rôle du ministère des Armées est de les encourager, de les faire fructifier. J'y suis déterminée et la poursuite du Pacte Enseignement Supérieur en sera, je le sais, l'occasion.

Florence Parly
Ministre des Armées

**AXE - I. CONTRIBUER À LA CONSTITUTION D'UNE FILIÈRE
« ÉTUDES STRATÉGIQUES » EN FRANCE:**

institutionnaliser nos liens avec le monde de la recherche universitaire sur les études stratégiques, et plus spécifiquement participer à la mise en place d'une filière « études stratégiques », inspirée des *War Studies* anglo-saxonnes, afin d'attirer les meilleurs talents vers ce domaine de recherche.

**AXE - II. AIDER PRIORITAIREMENT LES JEUNES CHERCHEURS
ET FAVORISER LEUR EMPLOYABILITÉ:**

accompagner les jeunes générations au départ de leur carrière universitaire (doctorat, postdoctorat, premier poste de chercheur), afin de contribuer à accroître de façon pérenne ce vivier.

AXE - III. DÉVELOPPER UNE LOGIQUE D'EXCELLENCE:

créer un label d'excellence attractif au profit des universités (reconnaissance de leur excellence dans ce domaine), des étudiants (insertion professionnelle accrue), des entreprises (identification d'un vivier qualifié) et du ministère des Armées (liens privilégiés avec une expertise scientifique pointue dans ses domaines d'intérêt stratégique).

AXE - IV. RAYONNER:

contribuer au rayonnement de la pensée stratégique française sur la scène européenne et internationale.

AXE 1 – CONTRIBUER À LA CONSTITUTION D'UNE FILIÈRE « ÉTUDES STRATÉGIQUES » EN FRANCE

L'absence, en France, d'une filière universitaire dédiée aux enjeux de défense pèse sur la constitution d'un réseau d'experts reconnus, ainsi que sur sa visibilité internationale. Dans le plus grand respect de la liberté de la recherche et de son indépendance, le ministère des Armées souhaite contribuer à la nécessaire prise en compte de ce domaine par le champ universitaire. La mise en place d'une filière « études stratégiques », sur le modèle anglo-saxon des *War Studies*, permettra d'attirer des étudiants de talent appelés à constituer le vivier de chercheurs de demain.

ACTION 1

Signer une convention tripartite CNRS – CPU – MINARM/DGRIS

La convention tripartite CNRS – Conférence des présidents d'universités (CPU) – ministère des Armées a pour objet de développer les coopérations scientifiques entre ces trois acteurs, mais également au profit de la communauté des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Elle permet de donner un cadre précis de développement des activités de recherche sur les questions de défense.

ACTION 2

Mettre en place un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Défense et stratégie »

La mise en place du GIS « Défense et stratégie » est l'application concrète de la volonté commune du CNRS, de la CPU et du ministère de développer en France la réflexion stratégique sur les enjeux de défense. Ce GIS favorisera la constitution d'un champ disciplinaire reconnu, grâce à la mise en place d'un réseau d'experts académiques.

ACTION 3

Constituer des groupes de prospective et de veille

La Revue stratégique a rappelé la nécessité de rapprocher les chercheurs universitaires des décideurs, afin que ces derniers bénéficient d'une expertise académique de qualité pour une prise de décision éclairée. La constitution de groupes de prospective et de veille rassemblant acteurs institutionnels et chercheurs permet le transfert des connaissances de la recherche vers les décideurs publics ainsi que le partage de réflexion.

ACTION 4

Établir des passerelles entre les milieux universitaires et ceux de la défense pour une formation d'excellence en « études stratégiques »

L'objectif est de contribuer à l'excellence d'une filière « études stratégiques », en favorisant les échanges entre personnel de la défense et enseignants-chercheurs, en permettant la mobilité et le détachement d'experts du ministère des Armées auprès d'établissements d'enseignement supérieur et inversement.



AXE 2 – AIDER PRIORITAIREMENT LES JEUNES CHERCHEURS ET FAVORISER LEUR EMPLOYABILITÉ

Régénérer et développer le vivier de chercheurs français est une priorité du Pacte. C'est pourquoi une action spécifique est menée au profit des jeunes chercheurs qui incarnent la régénération et le développement de ce vivier. Le PES met donc à leur profit des financements dans la durée.

ACTION 5

Financer une dizaine d'allocations doctorales par an

Chaque année, le ministère finance, pour une durée de trois ans, une dizaine de doctorants. Chaque allocataire bénéficie d'un salaire mensuel net de 1550 €. Deux programmes d'allocations ont été mis en place: le programme « thématique », sur les sujets de recherche prioritaires pour le ministère, et le programme « innovation », qui encourage la prise de risque scientifique et l'élaboration de nouvelles méthodes de recherche.

Ces programmes offrent aux doctorants un environnement propice au développement de leurs réseaux et à leur insertion professionnelle. Ils peuvent effectuer des stages ou des préparations militaires au sein du ministère des Armées, bénéficier d'un accompagnement de leur projet professionnel et assister aux séminaires de recherche mensuels de l'IRSEM, complémentaires de ceux proposés par leurs écoles doctorales.

ACTION 6

Financer deux allocations postdoctorales par an

Chaque année, le ministère finance pour une durée de douze mois deux postdoctorants dans le cadre de son programme « ambassadeur », dont le principal objectif est de permettre au postdoctorant de partir à l'étranger pendant un an, soit dans un centre universitaire ou un *think tank* reconnu, soit sur un terrain d'étude intéressant le ministère,

afin de parfaire sa connaissance de la zone et d'approfondir son réseau. Chaque allocataire bénéficie d'une subvention annuelle de 50 000 € (brut chargé).

ACTION 7

Financer huit postes de jeune chercheur contribuant à la filière « études stratégiques »

Le ministère des Armées finance des jeunes chercheurs sur la base d'une allocation, accordée à leur centre académique, de 60 000 € par an durant deux ans.

Ces jeunes chercheurs contribuent à la constitution d'une filière « études stratégiques » au sein de leur organisme de rattachement.

ACTION 8

Créer le club Phoenix associant acteurs privés, recherche universitaire et ministère des Armées

Afin d'accroître l'employabilité des jeunes docteurs, le triptyque recherche – institutionnels – partenaires privés doit être renforcé. Cette logique de réseau sera développée grâce à la mise en place d'un « club Phoenix » à l'objectif double:

- la connaissance par les partenaires privés du vivier des chercheurs, à des fins d'employabilité;
- le développement d'une recherche duale répondant aux enjeux communs à la défense et aux partenaires privés.

ACTION 9

Mettre en œuvre des contrats CIFRE*

L'identification de sujets de recherche d'intérêt commun permet le développement de contrats doctoraux en cofinancement CIFRE. Ces cofinancements permettent d'accroître le nombre d'allocations doctorales proposées et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

* La Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) est le dispositif de financement de thèse qui facilite le recrutement de jeunes chercheurs-doctorants par les entreprises.

AXE 3 – DÉVELOPPER UNE LOGIQUE D'EXCELLENCE

La création d'un label « centre d'excellence » vise à promouvoir l'enseignement et la recherche portant sur les enjeux de défense. À ce titre, il vise à reconnaître et à faire reconnaître les pôles d'excellence académiques sur ces questions.

Les avantages de ce label et les perspectives offertes sont multiples et concernent tous les acteurs.

Pour le ministère des Armées

- bénéficier d'une recherche d'excellence dans les domaines d'intérêt stratégique.

Pour l'université

- faire reconnaître son excellence en formation et en recherche dans ces domaines;
- accroître son attractivité auprès des étudiants, des enseignants et des entreprises, au niveau national et international;
- bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour recruter et développer ses activités dans ce domaine.

Pour les étudiants

- valoriser l'excellence de leur diplôme auprès des recruteurs;
- faciliter leur insertion professionnelle.

Pour les employeurs

- garantir l'excellence du recrutement, les compétences acquises par l'étudiant et son employabilité, que ce soit pour un ministère, une organisation internationale, un acteur académique ou un *think tank*.

ACTION 10

Phase 1: montée en puissance des centres académiques dans le domaine des études stratégiques

Les centres académiques souhaitant postuler au label « centre d'excellence » sont dans un premier temps présélectionnés pour une période de deux ans. Cette période a pour objectif de leur permettre de monter en puissance, tant sur la partie formation que sur la partie recherche, afin d'atteindre les critères fixés par le label. L'entrée en phase de présélection ne préjuge en rien de l'attribution postérieure du label. Lors de cette période de montée en puissance, les établissements candidats peuvent s'appuyer sur les jeunes chercheurs financés par le ministère, à hauteur de 60 000 € annuels, qui contribueront au développement de la filière « études stratégiques » au sein de leur organisme de rattachement.

ACTION 11

Phase 2: sélection et labellisation des centres d'excellence

Attribué à un partenaire remplissant les critères définis par le ministère (excellence et innovation scientifiques, impact et rayonnement des travaux, interdisciplinarité, insertion professionnelle, etc.), le label « centre d'excellence » alloue un budget de 300 000 € par an, permettant la création de nouveaux postes d'enseignant-chercheur ou équivalent et la constitution d'une équipe de recherche de haut niveau. D'une durée de 5 ans, renouvelable, il permet le développement d'une recherche approfondie sur les sujets d'intérêt stratégique pour le ministère des Armées. Jusqu'à trois centres pourront être labellisés.

AXE 4 – RAYONNER

La pensée stratégique française n'occupe pas la place qui devrait être la sienne sur la scène internationale: alors que la France reste un des rares pays à avoir une capacité d'action extérieure autonome et à s'engager sur des théâtres extérieurs, peu de chercheurs traitent aujourd'hui de questions stratégiques et sont reconnus pour cela au niveau international.

ACTION 12

Identifier les jeunes potentiels

Identifier les jeunes potentiels et les aider à accroître la visibilité de leurs travaux est fondamental. L'enjeu est de pouvoir suivre le développement de leur carrière en France ou à l'étranger.

Il est donc nécessaire de constituer puis d'animer une communauté de jeunes chercheurs, en commençant par ceux soutenus par le PES. Il s'agit non seulement de garder le lien avec eux, mais également de faire émerger des projets et des coopérations scientifiques au sein de la communauté, ou encore d'identifier les experts sur des sujets précis pouvant être sollicités selon le besoin.

Cela nécessite un important travail de communication et d'animation de la part du ministère des Armées, via la DGRIS et l'IRSEM. Ce travail suppose d'établir une cartographie précise et tenue à jour de la communauté de recherche dans le domaine des études stratégiques, de diffuser au profit de cette communauté l'ensemble des événements mis en place par le ministère sur ces questions ou encore de solliciter régulièrement ces experts en fonction du besoin du ministère.

ACTION 13

Aider à la mobilité des chercheurs français

La mobilité internationale des enseignants-chercheurs français dans les universités et les instituts internationaux de prestige est essentielle au rayonnement de la pensée stratégique française. Le ministère des Armées finance la projection de ces experts sur la scène internationale et encourage la mise en place de réseaux de partenariat pérennes au profit des universités et instituts français.

ACTION 14

Créer les Biennales des « études stratégiques de défense »

Les *Biennales des « études stratégiques de défense »* rassemblent tous les deux ans l'ensemble de la communauté académique et des divers acteurs travaillant sur les questions de stratégie et de défense. Haut lieu de réflexion stratégique, elles sont l'occasion d'analyser les évolutions stratégiques en cours et d'échanger entre acteurs institutionnels et chercheurs. Placées sous le haut patronage du ministre des Armées, elles permettent de faire le bilan de l'avancement des actions du PES et de présenter les travaux de recherche réalisés ou en cours.

LES DONNÉES CLÉS DU PES

- 2,5 millions d'euros de budget annuel
- 40 chercheurs financés par an
- 3 centres labellisés « Centre d'excellence »
- 1 Groupement d'intérêt scientifique « Défense et stratégie »
- 2 programmes d'aide à la mobilité internationale (postdoctorants et enseignants-chercheurs)
- 1 club de partenaires privés
- 1 convention tripartite CNRS – CPU – MINARM/DGRIS

